

DEC202300INSU

Décision portant nomination de Monsieur Christian TAMBURINI aux fonctions de chargé de mission institut (CMI) – INSU.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Christian TAMBURINI, Directeur de Recherche 2^{ème} classe au CNRS, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU), à compter du 01/01/2021 au 31/12/2022 pour 25% de son temps de travail.

Monsieur TAMBURINI établira, pour le DAS en charge des développements instrumentaux innovants pour la recherche et l'observation (DIIRO) de l'institut, une veille institutionnelle sur les projets instrumentaux d'envergure, innovants et potentiellement transverses en gestation dans les unités et IR/TGIR marines de l'INSU. Il suivra également les développements technologiques innovants applicables au domaine aquatique et potentiellement transverse aux domaines de l'INSU, notamment ceux réalisés en liens avec les partenaires du domaine des sciences de la mer (Ifremer, IRD, Shom, ...) et les autres instituts (INEE, INSIS, IN2P3, ...) et plus particulièrement en lien avec les réflexions de la Task Force Océan. Enfin, Christian TAMBURINI contribuera à la réflexion sur la R&D à la Division Technique de l'INSU, plus particulièrement concernant l'évolution des Parcs Instrumentés de l'INSU, en étroite collaboration avec le Directeur Adjoint Technique de l'INSU.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Christian TAMBURINI demeure affecté à l'institut méditerranéen d'océanologie (UMR7294 – M.I.O.), Université Aix-Marseille – Campus de Luminy - Bâtiment Méditerranée, Oceanomed – 13288 MARSEILLE 09.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

17/12/20

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL

